

Rencontre avec un des acteurs principaux de la controverse : Olivier Rubbers. Olivier Rubbers est le président de l'association « Rangers » accusée de transport illégal de castors. Le procès s'est terminé il y a quelques mois et la condamnation est tombée. Nous l'avons rencontré à Tournai pour discuter de la controverse.

1. Qu'est-ce qui vous a incité à vous investir dans ce combat pour les castors ? Etes-vous également investi dans un autre combat pour d'autres espèces ?

O.R. : Lors de mes études à Louvain-La-Neuve (en ingénierat commercial), je connaissais le castor comme tout le monde (Canada, Davy Crockett,...). Un jour, j'ai lu une revue qui parlait des castors en Europe ; ce qui m'a surpris... J'ai contacté l'auteur belge et nous avons discuté longuement d'une possible réintroduction en Belgique. Le castor s'adapte bien aux rivières (il n'est pas sensible à la pollution de l'eau) et, dans les Ardennes belges, il n'y a pas beaucoup de cultures dans les fonds de vallées (peu de vergers, peu de cultures,...). Bref, toutes les conditions étaient réunies pour la réintroduction du castor.

L'ASBL RANGERS est une association qui défend la protection de l'environnement et qui s'occupe d'autres dossiers que le castor. Par exemple, les déchets et les terrils sont aussi deux dossiers importants.

2. Pourquoi êtes-vous pour le maintien des castors en Wallonie, en quoi peuvent-ils être utiles, point de vue biodiversité, construction de barrages, écosystèmes ?

O.R. : Le castor ne fait des barrages que lorsque le cours d'eau est peu profond (il n'y a pas de barrage sur le Rhône, Rhin,...). En effet, il ne peut alors se cacher contre des menaces, l'entrée de son terrier n'est pas sous eau, par conséquent il construit un voire plusieurs barrages sur la rivière. Comme dit le proverbe : « A petit ru, grand bièvre » (bièvre étant l'ancien mot français du castor). Les barrages de castors bloquent le cours d'eau (par exemple sur la Houye) et celui-ci se divise en une multitude de petits cours d'eau contournant le barrage et replongeant dans le lit de la rivière en aval. Ce barrage permet donc la création de nouvelles zones humides ; bases fondamentales pour la biodiversité.

En plus de cela, les barrages retiennent les terres et freinent l'érosion. Le mélange de terre et de vase s'accumule et est bloqué par le barrage. Cette terre retenue, c'est de l'érosion et elle aboutit normalement dans les grands cours d'eau où elle s'entasse et empêche donc la circulation fluviale. Tout le monde connaît les problèmes de dragage de cours d'eau en région wallonne qui met beaucoup d'argent dans le dragage de ces cours d'eau.

Les étangs de castors créent des zones de lagunage (bassins pour l'épuration des eaux) comme à Etalle.

Il faut favoriser le ralentissement dynamique de l'eau afin d'éviter un ruissellement trop important qui provoquerait des crues. C'est pourquoi les barrages de castors sont une excellente chose. Des travaux sont faits en ce sens sur la Meuse aux Pays-Bas où ils constituent de nouveaux bras de fleuve et y introduisent des castors pour la gestion.

La ripisylve (en latin : ripes, la berge ; sylva, la forêt) est considérée comme un habitat stratégique entre le monde terrestre et le monde aquatique. Le castor est un gestionnaire de cette ripisylve. En effet, en coupant les arbres, il évite le développement excessif de la ripisylve qui pourrait se refermer sur le milieu aquatique ; ce qui aurait pour conséquence d'avoir moins de lumière pour la rivière, donc moins de phyto et zooplancton, donc moins de poissons, moins de batraciens,... Si le castor n'avait jamais existé, la ripisylve aurait poussé de façon exagérée et nous aurions eu une biodiversité extrêmement pauvre le long de nos cours d'eau. La ripisylve gérée par le castor devient une strate arborescente qui présente un

grand avantage : un volume racinaire conséquent pour un faible poids ; ce qui stabilise les berges. Les castors luttent contre l'érosion des berges par la gestion de la ripisylve. De plus, cette ripisylve, riche en petits arbres tendres, est appréciée par les ongulés (cerf, chevreuils,...) qui mangent l'écorce. Cela devient une zone de gagnage pour le gibier ; particulièrement intéressante pour les chasseurs.

Le futur des rivières passe par la restauration des ripisylves avec le castor comme gestionnaire pour empêcher l'homme de détruire celles-ci chaque année (champ cultivé, ...). Le castor est créateur d'équilibre : il est capable de créer des habitats naturels de qualité et de les conserver : sans les castors, des déséquilibres écologiques se créent...

3. Comment les castors ont-ils disparu de nos contrées, il y a de ça cent ans ?

O.R. : Le castor est un animal vivant dans l'hémisphère nord. Il y a deux espèces actuelles venant d'une espèce ancestrale, le castor *gigantica* : castor fiber (Europe) et castor canadensis (Amérique). Le castor canadensis a subi une pression avec la venue de l'homme blanc qui l'a chassé alors qu'il était une des divinités indiennes. Malgré cela, le castor canadensis n'a jamais été menacé de disparition à cause des grandes étendues américaines et de son taux de reproduction plus élevé que celui du castor fiber (6 castorins en moyenne pour 2,5 castorins chez le fiber).

Le castor fiber était présent de l'Irlande à la Mongolie mais disparaît déjà à l'antiquité romaine. Il faut attendre le 19^{ème} siècle pour que son déclin soit beaucoup plus rapide. Les raisons de sa chasse sont sa fourrure, sa viande et le castoréum (substance odorante agréable sécrétée par des glandes du castor pour marquer son territoire) utilisé en médecine,... Evidemment, moins il y a de castors, plus ceux-ci sont chassés car les prix montent (notamment pour la fourrure). L'espèce s'est presque éteinte début du vingtième siècle sauf en Norvège, dans quelques pays de l'Est et sur les bords de grands fleuves alluvionnaires (Elbe, Rhône,...). La réintroduction des castors fut amorcée par les Scandinaves dans les années cinquante, suivis par les Suisses, les Français, les Allemands, les Hollandais... mais pas les Belges !

4. Quels arguments ont été avancés par la région wallonne pour refuser votre demande de réintroduction des castors ?

O.R. : Le premier projet de réintroduction vient d'un certain M.Schmitz qui l'a soumis au conseil supérieur de la conservation de la nature. Ce conseil, constitué essentiellement de botanistes à l'époque, a refusé, étant par principe contre les réintroductions.

Mon association « Rangers » a introduit une demande au ministre Lutgen en insistant sur le fait que la réintroduction se passait dans tous les pays limitrophes de la Belgique et nous avons fait inversé la tendance, c'est-à-dire que le conseil supérieur a émis un avis favorable.

Le conseil était d'accord sur le principe parce que le castor est une espèce indigène, qu'il est favorable à la biodiversité, qu'il gère les milieux naturels, qu'il suscite la sympathie générale, qu'il a un rôle hydrologique important,... Bref le conseil montre toutes les fonctions du castor mais refuse cette réintroduction car le castor pourrait être dérangé par les descentes en kayak sur la Lesse, dans la vallée du Viroin, ... C'est à mourir de rire car dans l'Ardèche, où il y a saturation de castors, les descentes en kayak sont très nombreuses et les castors ne s'en préoccupent pas car ils ne sont pas du tout sensibles à la présence humaine.

Un autre argument contre notre projet était que le castor ne pourrait pas franchir un barrage se trouvant sur le Viroin. C'est un barrage au fil de l'eau mais qu'un castor pourrait franchir tous les jours si il le voulait...

Un autre raison était que le conseil n'était pas sûr du consentement de tous les propriétaires

de berges des rivières wallonnes. C'est irréaliste de demander à tous ces gens s'ils sont d'accord ou non sur la réintroduction. Je comprends qu'il faut prévenir les propriétaires où tu fais ton lâcher de castors mais de là à prévenir tout le monde !

Si on rentre dans ce processus, c'est la garantie que la demande de réintroduction ne se fera jamais.

Il est important de dire que la controverse est le fruit de gens de la conservation de la nature ou d'association de conservation de la nature.

Ce qu'il faut, c'est faire le lâcher de castors, les laisser vivre et résoudre les conflits d'intérêt hommes-castors qui peuvent se créer (c'est ce qui s'est passé en France et, aujourd'hui, ces conflits ont presque disparu). Des études ont alors été commandées par le gouvernement wallon pour analyser les conséquences d'une réintroduction du rongeur, mais entre-temps, le castor était déjà réapparu dans nos régions.

5. Que répondez-vous quand on vous parle des dégâts que les castors peuvent provoquer dans certaines régions ?

O.R. : Tous les pays ayant réintroduit le castor fiber ont mis en place des structures de suivi du castor (ONCFS en France) pour éviter des conflits d'intérêt homme-castor. Par exemple, si un champ cultivé est en bordure de ruisseau où vit une famille de castors, on clôture ce champ afin d'éviter tout ennui. Autre exemple, si un barrage de castor inonde une zone que l'on veut garder au sec, on éventre le barrage et on met une buse (tuyau éventuellement troué en amont pour éviter que le castor ne rebouche le tuyau) pour laisser passer l'eau.

Bref, les conflits d'intérêt peuvent très facilement être résolus et les équipes de suivi du castor disent qu'il y a beaucoup de conflits subjectifs : les gens en font une maladie ; pour eux, c'est l'inconnu et tout ce qui est inconnu est effrayant. Il y a beaucoup de conflits subjectifs qui sont le fruit d'une inquiétude des gens plutôt que de réels problèmes.

Par exemple, à Houffalize, une habitante s'est plainte parce qu'elle ne savait plus écouler les eaux usées de son habitation. Elle avait dans le fond de son jardin une petite rivière où des castors s'étaient installés et avaient fait un barrage. Les 2 événements coïncidant, elle en a conclu que son problème était dû à la présence des castors. Les médias ont évidemment gonflé l'affaire, le barrage a été détruit. Les autorités voulaient même capturer les castors. Nous avons contre-attaqué et montré que le problème n'avait rien à voir avec les castors ; c'était un problème interne de canalisations bouchées...

Il y a aussi des conflits objectifs quand les castors « pillent » les champs cultivés (maïs, betterave,...) qui peuvent être résolus par une clôture par exemple mais bon, un champ à côté d'un cours d'eau entraîne un lessivage des flux agricoles vers la rivière et l'érosion des berges et de la terre dans la rivière ; ce qui peut aussi être considéré comme un conflit...

Les dégâts de castors, et ceci est reconnu par tous, sont complètement insignifiants par rapport aux autres éléments de la faune : les blaireaux et les sangliers font eux aussi des dommages dans les champs cultivés.

Pour les forestiers, le problème des castors n'est rien par rapport à celui des ongulés sauvages (cerfs, chevreuils,...). Ceux-ci mangent l'écorce des arbres et provoquent leur mort tandis que les castors coupent les arbres et les emmènent dans l'eau permettant à la lumière de faire pousser d'autres plantes. En plus, le castor ne fait cela que sur les berges longeant les rivières tandis que les ongulés occupent toute la forêt.

Le castor est végétarien et se nourrit de l'écorce des arbres en automne-hiver et il se nourrit de la strate herbacée dans la période printemps-été. Les castors construisant des barrages entretiennent ceux-ci en coupant des arbres mais globalement les coupes d'arbres diminuent d'année en année. Le castor n'est donc pas un ravageur de la ripisylve mais bien un gestionnaire comme je l'ai déjà expliqué.

Les conflits d'intérêts dans les autres pays européens ont tous diminué drastiquement sauf en Bavière. En France par exemple, le monitoring du castor qui capturerait une dizaine de castors sources de conflits d'intérêt par an pour les remettre ailleurs, ne capture plus un seul castor depuis quelques années. Dans nos Ardennes, la structure du paysage est telle qu'elle n'est pas propice aux conflits ; les gens vont s'habituer... Par contre en Bavière, le problème est qu'il y a beaucoup d'agriculture jusqu'aux rivières. Les castors s'en donnent évidemment à cœur joie...

6. Pourquoi est-ce que la réintroduction des castors en Allemagne et en France est légale, quels sont les arguments des gouvernements ?

O.R. : Beaucoup de pays européens ont contribué à sa réintroduction. Les raisons principales étant que le castor est un animal autochtone, indigène, suscitant l'intérêt de tous. C'est une histoire liée à des individus ; ce sont des particuliers qui ont lancé des projets et qui ont ensuite été suivis. Exemple : en France, des spécialistes ont estimé que la réintroduction dans le Rhin était bien utile. Ils l'ont fait tout en résolvant les conflits d'intérêt créés par ces rongeurs.

Les pays limitrophes ont accepté la réintroduction du castor parce qu'ils ont bien compris les effets bénéfiques de celui-ci. La présence du castor permet de nombreuses économies pour les gouvernements (moins d'érosion donc coûts de dragage en diminution, moindres coûts en cas d'inondations, coûts d'épuration en baisse,...). La présence du castor favorise la biodiversité par l'augmentation de zones humides et restaure la ripisylve des rivières.

7. A t'on une idée précise du nombre et de la localisation des castors ? Est-il vrai que ces espèces, sans prédateurs, parviennent à s'autoréguler ?

O.R. : Les castors sont officiellement observés en Belgique depuis 1998. Il y a les 101 castors que j'ai réintroduit sur le Viroin français et sur la Meuse hollandaise entre 1998 et 2000 mais il y a aussi eu une opération de réintroduction menée par les flamands. Tout cela sans compter les lâchers de castors faits dans les années 80 par les Allemands et les Hollandais dans des affluents de la Meuse pas loin de nos frontières. D'ici une bonne dizaine d'années, le castor sera à saturation sur tout le bassin hydrographique de la Meuse.

Le territoire d'une famille de castors est en moyenne de 5,5 kilomètres le long d'une rivière. Il n'y a jamais de risques de pullulation : lorsqu'on réintroduit une population de castors à un endroit, il va d'abord croître à raison de 25% par an. La population va ensuite atteindre un niveau de saturation (étendue dans tout le bassin hydrographique) et va donc se stabiliser (le taux de mortalité va compenser le taux de natalité). Le castor est territorial, et en l'absence de nouveau territoire disponible, il n'augmente pas sa population. Par exemple, la population de castors du Rhône reste constante depuis 40 ans. Il a un mode de colonisation extensif et non séquentiel (territoires les uns à coté des autres). Certains se sont inquiétés que les prédateurs du castor (loup, ours, lynx,...) ne soient plus là pour réguler le nombre de castors. Dans les pays où ces prédateurs sont présents, les populations de castors se portent aussi bien que dans nos contrées. En effet, cette prédation est accidentelle et ne fait en rien chuter les populations de castors.

8. Où en est votre procès, quels sont les faits qui vous sont reprochés par la région wallonne ? Quelles sont les attentes de la région wallonne quant à l'issue du procès ?

O.R. : Contrairement à ce qui est dit dans la presse, je ne suis pas cité pour réintroduction de castors (qui sont des animaux protégés) pour la bonne et simple raison qu'on ne peut pas citer quelqu'un en justice pour une loi qui n'existe pas au moment des faits. En 1998 et 2000, là où on me soupçonne d'avoir réintroduit le castor, il n'y avait pas de loi interdisant la

réintroduction de castors ; cette loi a été mise en application en 2002. On me cite en fait pour transport et détention de castors. Le castor est protégé : interdiction de le tuer, le transporter, le capturer.

On me reproche d'avoir porté atteinte aux castors par un acte qui est à l'origine même de leur existence... Les castors qu'on me reproche d'avoir transportés, je ne les ai pas capturés dans la nature. Ils m'ont été livrés officiellement par la division nature et forêts d'Allemagne et j'ai toutes les preuves. On me reproche donc un transport d'espèces capturées légalement. On ne m'a même pas pris sur le fait ! Ces castors étaient prévus pour la Belgique, c'est vrai. Mais, après le refus du conseil supérieur de la conservation de la nature de la Belgique (le Viroin français ou la Meuse hollandaise); ce qui n'est pas interdit. Le juge ne me croit pas et pense que je l'ai réintroduit et donc transporté en Wallonie. Mais bon, comme je vous l'ai dit, avec son mode de colonisation extensif et sa croissance de 25%, il y a toutes les raisons de croire que le castor s'est installé en Wallonie. La région wallonne essaye de trouver une infraction pour me punir d'avoir réintroduit le castor. La région veut sans doute donner une leçon pour qu'on ne commence pas des réintroductions abusives. Les parties civiles dans ce procès se situent par rapport à une réintroduction et non par rapport à une atteinte aux castors ; c'est ce qui est « tordu » dans ce jugement. Le verdict est tombé et j'ai été condamné à verser 2500€ d'amende mais 4/5 avec sursis. J'ai bien sûr été en appel de la décision.

9. Qu'en est-il de la réintroduction d'autres espèces ?

O.R. : Un débat fort intéressant au niveau économique est la reconstitution de la grande faune dans les Ardennes. Le lynx régule (insuffisamment car le lynx a un trop grand territoire) les ongulés sauvages. Mais, c'est malgré tout intéressant car la forêt wallonne a beaucoup de mal à se régénérer à cause de la densité de ses ongulés sauvages. Le loup aussi régule les ongulés sauvages mais faiblement.

Les animaux pouvant jouer un rôle génial en matière de tourisme voire de chasse sont les grands herbivores (chevaux sauvages=tarpans, élans, bisons) présents dans nos régions il y a des centaines d'années. Si nous étions les pionniers en matière de réintroduction de ces espèces, imaginez les conséquences économiques pour le tourisme...cela mérite réflexion !

Bien sûr, toutes ces espèces n'ont pas autant d'intérêt écologique que le castor qui est, pour beaucoup de scientifiques, l'espèce « clef de voûte ».